

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS492

présenté par
Mme Rist, rapporteure

ARTICLE 34

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« 3° À la fin de la dernière phrase du premier alinéa du II et à la seconde phrase du second alinéa du III, les mots : « , renouvelable une fois pour les évaluations complexes » sont supprimés ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l'article 34 retenue à l'Assemblée nationale en première lecture s'agissant du caractère renouvelable des délais dans lesquels la HAS et le Haut conseil des nomenclatures doivent rendre leurs avis et leurs évaluations.